

Accès  
DÉGAGÉS  
= PARTIES COMMUNES  
SÉCURISÉES

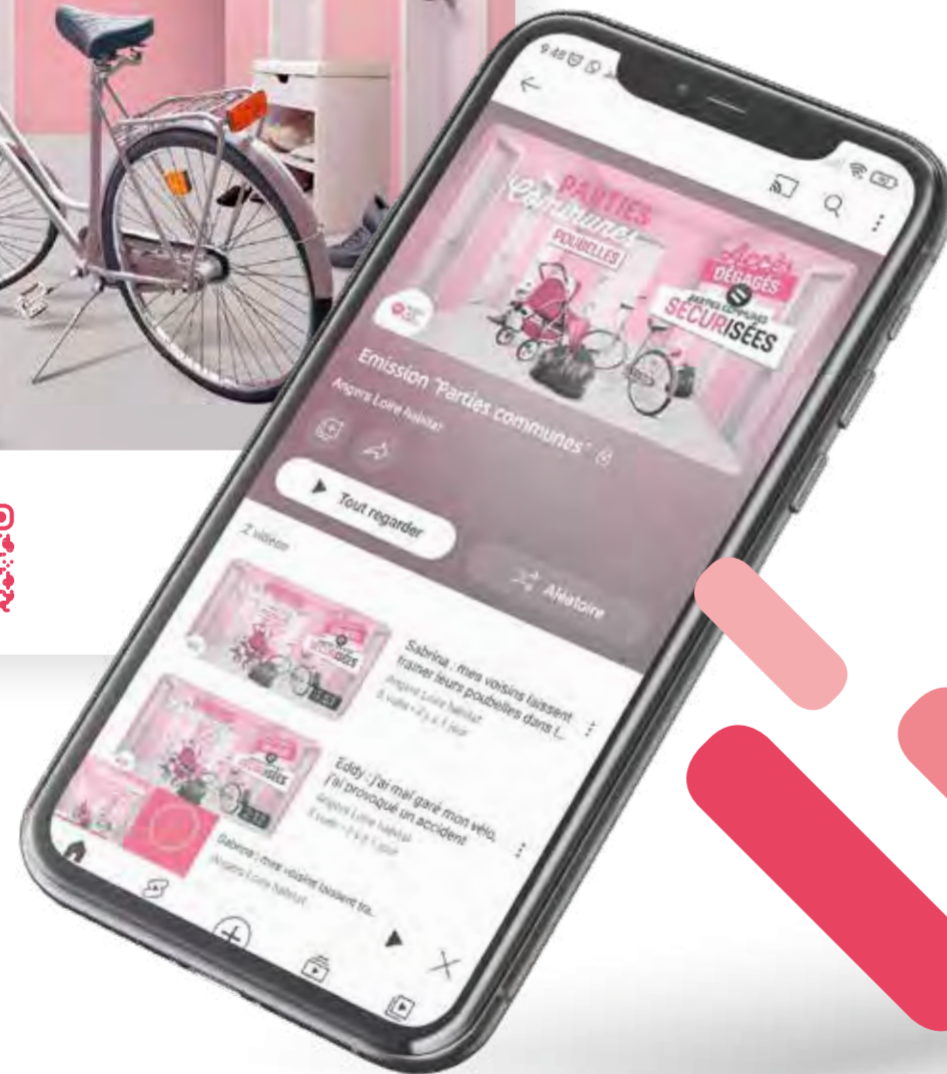
## La vie en collectivité, on est tous concerné !

 Angers Loire habitat lance sa première campagne de podcasts sur la thématique de la vie en collectivité.

L'encombrement des parties communes présente de vrais risques pour les habitants. Écoutez les témoignages d'Eddy et Sabrina, en flashant dès maintenant le QR Code de l'affiche.

Ces podcasts sont les deux premiers épisodes de notre émission audio « Parties communes » dédiée aux habitants.

Angers Loire habitat



**Épisode 1 :**  
« Sabrina et les poubelles de ses voisins »  
1'44 minute d'écoute

**Épisode 2 :**  
« Eddy et son vélo »  
2'04 minutes d'écoute

➤ **Mais au fait c'est quoi un podcast ?**

Un podcast c'est une sorte de court programme audio que l'on peut télécharger et écouter sur un téléphone ou un ordinateur. C'est entièrement gratuit, et facile à écouter.

Angers Loire habitat

home #14  
LE JOURNAL DES LOCATAIRES  
D'ANGERS LOIRE HABITAT NOVEMBRE 2022

www.angers-loire-habitat.fr  
Suivez-nous sur les réseaux sociaux




P.2 • Élire les futurs représentants des locataires, c'est voter utile  
P.2 • Angers Loire habitat, engagé dans la sobriété énergétique

P.3 • Des blattes dans mon logement : nos conseils pour les éradiquer  
P.4 • La vie en collectivité, on est tous concerné !

À LA UNE !

## Favoriser la biodiversité dans la gestion de nos espaces verts

 Angers Loire habitat souhaite participer au respect et au développement de la biodiversité en créant des espaces de prairies fleuries et de libre cueillette aux abords de certaines résidences. Ces nouveaux concepts sont apparus comme de nouvelles manières de gérer les espaces verts, et consistent à diversifier l'aspect des différents espaces paysagers.

### Prairie fleurie

Cet espace naturel écologique favorise la biodiversité et réintroduit les insectes pollinisateurs, les oiseaux, les hérissons...



Les prairies fleuries sont des espaces qui nécessitent peu d'entretien et permettent à la nature de reprendre peu à peu ses droits. Elles favorisent alors le retour des insectes pollinisateurs et des oiseaux, deviennent l'abri et le lieu privilégié de reproduction des petits animaux. Ces zones parsemées d'une diversité de fleurs et plantes vivaces sont fauchées une fois à l'année, en fin d'été.

8 zones accueillent des prairies fleuries dans les quartiers de Belle-Beille, Lac de Maine et la Roseraie. L'office transforme aussi certaines surfaces en espaces de libre cueillette en plantant des arbres fruitiers, afin de favoriser la cueillette de fruits par les habitants. Le premier projet, qui a vu le jour dans le quartier du Grand-Pigeon fin 2021, a été

bien accueilli. L'office poursuit sa démarche et deux autres projets verront le jour dans le square Dumont-d'Urville et le long de l'avenue Jeanne-d'Arc, en fin d'année.



8 000 m<sup>2</sup>

C'est l'espace consacré par l'office aux prairies fleuries, pour préserver la biodiversité.



LE MOT

Jeanne Behre-Robinson,  
Présidente d'Angers Loire habitat

« Faites entendre votre voix en participant aux élections des représentants des locataires. »

# Élire les futurs représentants des locataires, c'est voter utile



**Du 10 au 28 novembre auront lieu les élections des représentants des locataires au sein d'Angers Loire habitat.**

## Quel est le rôle des représentants des locataires ?

Les représentants des locataires ont pour mission de défendre les intérêts des locataires dans les instances de décisions d'Angers Loire habitat, par exemple lors des réunions du Conseil d'administration ou encore des commissions d'attribution des logements. Ce vote est très utile car ces personnes prennent part à des décisions qui portent sur les sujets clés de la vie quotidienne comme : la rénovation et l'entretien du patrimoine, l'amélioration du cadre de vie, la tranquillité résidentielle.

Parce que ces représentants sont aussi des locataires d'Angers Loire habitat, leurs préoccupations au quotidien sont identiques aux vôtres.

**Les 4 représentants des locataires sont élus pour 4 ans, période durant laquelle ils défendent vos intérêts au sein du Conseil d'administration de l'office.**

## Comment voter ?

Seuls les locataires d'Angers Loire habitat, dont le contrat de location a été signé avant le 18/10/2022, peuvent s'exprimer. 1 vote par logement sera comptabilisé. Vous aurez alors le choix entre plusieurs associations, qui ont déjà débuté leur campagne et qui vont aller à votre rencontre. Les programmes des différentes associations seront communiqués avec le matériel de vote. À compter du 10 novembre, vous aurez la possibilité de voter soit par correspondance jusqu'au 26 novembre, ou bien par vote électronique jusqu'au 28 novembre.

Le dépouillement du scrutin et la proclamation des résultats auront lieu le 29 novembre 2022 au siège

## Candidats en lice

### AFOC

Françoise ROCHETTE  
Abdelhader MOTTIN  
Sylvie WILS  
Willy DUVAL  
Irma JURESC  
Houcine LHAITIA  
Rahia MOTTIN  
Said RHOULBEN

14 Place L. Imbach  
49100 ANGERS  
02 41 25 49 60

### CGL Union Régionale

Éric PANSINI  
Marie-Agnès GUICHARD  
Amin FRAJ  
Jeanine MARION  
Gwenhaël NEDELEC  
Odette HALLIER  
Maurice COIFFARD  
Danielle LEMESLE

16 rue A. Schweitzer  
49240 AVRILLÉ  
02 53 61 06 64

### CLCV

Évelyne LE FLOCH  
Daniel FRIDES  
Marie HAMELIN  
Martin HAMON  
Fernande PERRIN  
André GUINAIS  
Monique ROULEAU  
Dominique DOMEAU

14 Place L. Imbach  
49100 ANGERS  
09 82 21 58 42

### CSF

Jean-Albert LOURDAIS  
Camille PERRIER  
Jean-Max RIVAIN  
Catherine BRUNET  
Gérard DAVID  
Anne-Marie CLOCHARD  
Sekou Mady FOFANA  
Ernestine MONGA

12 Bd R. Schuman  
49100 ANGERS  
02 41 86 08 36

### INDECOSA CGT

Bruno HOUDAYER  
Odile COQUEREAU  
Pascal BOUVIER  
Anna DOREAU  
Jean-Luc DEBOUT  
Jeannich BERNARD  
Rémy LE ROUX  
Claude GENTILLEAU

14 Place L. Imbach  
49100 ANGERS  
02 41 25 77 10

Si vous souhaitez vous rapprocher de l'une des associations candidates pour avoir plus d'informations, voici les contacts :

« Voter c'est facile ! »

En cas de difficulté, rapprochez-vous de votre agence.

d'Angers Loire habitat. À partir du 30 novembre, ces résultats seront affichés sur notre site internet, dans chaque agence et hall d'immeuble.

Plus d'infos sur



# Des blattes dans mon logement : nos conseils pour les éradiquer



Les blattes, ou communément appelées cafards, aiment les endroits obscurs, la chaleur et l'humidité et n'aiment pas la lumière. On les trouve majoritairement dans la salle de bains et la cuisine. Elles se nourrissent de nos aliments et d'eau. Les blattes peuvent vivre jusqu'à 6 mois et pondent environ 35 000 œufs au cours de leur vie causant ainsi un envahissement rapide des logements. Ces insectes peuvent endommager les appareils électroniques, la tapisserie, les livres... et transportent une quantité de bactéries et maladies qui peuvent occasionner un danger pour la santé des habitants.

## Les éradiquer est donc indispensable.

Afin d'éviter leur propagation, il est important de ne pas laisser de nourriture à l'air libre, de ne pas stocker de la vaisselle sale dans l'évier, d'éviter l'eau stagnante, de bien fermer ses sacs-poubelles et de laver le sol régulièrement. Si malgré cela, les blattes persistent, ils existent différentes astuces.

Attention, il ne faut jamais écraser les blattes car leurs œufs voyagent sous votre chaussure, avant d'élire un autre domicile.

- 1 La première consiste à associer un volume de farine et de sucre et de l'acide borique en poudre ; le premier va les attirer et le deuxième va les tuer ; afin de former une pâte et la disposer à plusieurs endroits de vos pièces humides. En trois semaines, les blattes disparaissent. Cependant, faire attention à l'utilisation de l'acide borique, il faut le manipuler avec précaution et éviter tout risque d'ingestion.
- 2 La deuxième astuce consiste à asperger le nuisible de laque à cheveux pour le tuer, puis le

mettre dans les toilettes ou dans un sac bien fermé. Dernière solution, l'huile essentielle d'eucalyptus a le même effet que le vinaigre blanc sur les insectes. Imbibez des papiers absorbants d'huile et placez-les dans les placards de la cuisine, de la salle de bains, des chambres, etc. À renouveler régulièrement.

Si la situation persiste, n'attendez pas ! Contactez Angers Loire habitat, qui sollicitera des entreprises spécialisées dans le traitement de ces nuisibles.



# Devenez propriétaire !



Parlons de votre projet

Les offres de logements dans l'ancien



ANGERS - DOUTRE  
69 rue Saint-Nicolas

Appartement T1 duplex de 32 m<sup>2</sup>  
9<sup>e</sup> étage.

110 000 €<sup>(1)</sup>

Appartement T4 de 81 m<sup>2</sup> / Rez-de-chaussée  
2 chambres, salon et salle à manger, balcon  
Stationnement en sous-sol

205 000 €<sup>(1)</sup>

Appartement T4 de 84 m<sup>2</sup> / 4<sup>e</sup> étage  
2 chambres, salon et salle à manger, 2 balcons  
Stationnement en sous-sol

209 000 €<sup>(1)</sup>



Retrouvez toutes nos offres à Angers et son agglomération sur [www.angers-loire-habitat.fr](http://www.angers-loire-habitat.fr)



## La Boutique ALh

Toute l'équipe vous accueille au :  
4, rue de la Rame à Angers  
**02 41 23 57 94**  
[devenir.propretaire@angers-loire-habitat.fr](mailto:devenir.propretaire@angers-loire-habitat.fr)



ANGERS - DOUTRE  
6 rue de la Censerie

Appartement T2 de 54 m<sup>2</sup> - 1 chambre  
Emplacement de parking couvert

139 000 €<sup>(1)</sup>



<sup>(1)</sup> Dépôt des offres en ligne sur le site [www.angers-loire-habitat.fr](http://www.angers-loire-habitat.fr) à partir du mercredi 9 novembre 2022

# Angers Loire habitat, engagé dans la sobriété énergétique



Dans un contexte climatique qui ne cesse de se dégrader, Angers Loire habitat continue de s'impliquer dans la réduction des consommations d'énergie. L'office souhaite intensifier son engagement en multipliant les actions qui auront un impact sensible.

est aussi appliquée à tous les espaces de travail d'Angers Loire habitat. Par ailleurs cette année, grâce à la météo clémente de ce début de saison, le chauffage a démarré plus tardivement. Réduire cette période de chauffe d'un mois au total pourrait permettre de générer un gain de 12 % sur la consommation de chauffage de cet hiver. Cette démarche s'inscrit aujourd'hui dans le plan de sobriété énergétique de l'État.

« Chaque geste compte », c'est pourquoi l'office est déterminé à aller plus loin.

Lors des projets de réhabilitation, Angers Loire habitat vise la classe énergétique B en réalisant des travaux d'isolation des bâtiments. De nouveaux équipements techniques sont également installés dans les logements : pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs, installation de menuiseries en double vitrage...

## À venir...

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les locataires payant des charges d'eau froide et d'eau chaude pourront suivre leurs consommations directement sur leur espace locataire. Les identifiants et mots de passe seront communiqués directement par le prestataire Techem par courrier.



## LA FOIRE AUX QUESTIONS

Mes revenus ont baissé et je serai exceptionnellement en difficulté pour payer mon loyer, qui contacter ?

Contactez rapidement votre agence.

Il sera alors indispensable de maintenir un contact régulier afin d'échanger sur l'évolution de votre situation.

Nos équipes étudieront avec vous les possibilités de règlement afin que le paiement de votre loyer et de vos charges soit assuré.

Si cela est nécessaire, nous pourrions vous accompagner auprès des différents dispositifs existants comme le Fond de Solidarité Logement, afin de constituer une demande d'aide financière.

[www.angers-loire-habitat.fr/particuliers/foire-aux-questions-pour-les-particuliers](http://www.angers-loire-habitat.fr/particuliers/foire-aux-questions-pour-les-particuliers)

## Nos actions déjà en place :

- ▶ La majorité des parties communes sont équipées d'ampoules LED ou d'éclairage basse consommation afin de réduire la consommation d'électricité.
- ▶ Les nouvelles résidences, et petit à petit l'ensemble du parc immobilier, sont équipés de détecteurs de mouvement dans les parties communes et les parkings afin d'éteindre automatiquement les lumières inutiles.
- ▶ Depuis toujours, l'office régule la température dans les logements à 19°C en journée, et à 17°C de 23h à 6h, pour maîtriser les dépenses. En effet, 1°C correspond à 7% de consommation de chauffage supplémentaire. Cette démarche

etc.

» Infos halls : Une affiche « vos interlocuteurs en cas de besoin » est à votre disposition dans le hall d'entrée de votre immeuble. Elle vous sera utile pour identifier et contacter le prestataire qui pourra prendre en charge votre problème technique. Vous trouverez aussi le planning de nettoyage qui précise le jour d'entretien du hall d'entrée et celui du palier et des escaliers.



Signalétique vitrine de l'agence des Deux Rives



Panneau entrée de site



Panneau nom de résidence



Panneau de stationnement réservé

## Complémentaire santé, le CCAS peut vous aider à la financer

**Vous avez adhéré à une mutuelle ?  
Le Centre Communal d'Action Sociale  
peut vous aider à financer une partie  
de votre cotisation annuelle.**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Angers intervient auprès de tous les Angevins et propose de nombreuses aides dans différents domaines dont celui de la santé. Le montant de l'aide varie selon la composition du foyer et de ses revenus.

Pour bénéficier de l'aide au financement de la mutuelle, vous devez d'abord avoir formulé une demande d'aide à la complémentaire santé solidaire auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou de la Mutualité Sociale Agricole. Rapprochez-vous ensuite du CCAS qui étudiera avec vous la possibilité de compléter cette aide.

**Pour tout renseignement :**

Centre Communal d'Action Sociale  
Bd de la Résistance et de la Déportation - Angers  
Tél. 02 41 05 49 49  
Du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h30  
et le jeudi, de 11h à 13h et de 14h à 17h30.



POUR EN SAVOIR PLUS :  
[www.angers-loire-habitat.fr](http://www.angers-loire-habitat.fr)

## Une nouvelle signalétique sur le patrimoine immobilier

**Après le siège et les agences, c'est désormais  
à l'ensemble de notre patrimoine que notre  
nouvelle signalétique va se décliner.**

Les deux premiers programmes à en bénéficier sont Dumont d'Urville et Bois de la Barre, situés dans les quartiers de la Roseraie et de Belle-Beille. Tous deux ont été réhabilités et la fin des travaux a été l'occasion de positionner la nouvelle signalétique.

Le déploiement de la signalétique sur l'ensemble du patrimoine prendra plusieurs mois. Les panneaux permettront de mieux repérer les différentes résidences et ainsi fluidifier les déplacements des visiteurs.





## À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'accès aux déchèteries d'Angers Loire Métropole se fera uniquement sur présentation d'un badge

 Angers Loire Métropole a adopté la mise en place de badges pour accéder aux déchèteries du territoire. Ce badge est entièrement gratuit, et vous autorisera à accéder à toutes les déchèteries sans limite de passage. Ce nouveau mode d'accès permettra ainsi de réguler plus facilement les entrées, de réserver l'accès uniquement aux habitants de l'agglomération angevine et ainsi d'améliorer l'accueil et la sécurité des sites.

Tous les habitants des communes d'Angers Loire Métropole sont concernés et incités à faire leur demande, depuis le 17 octobre 2022. La démarche est très simple : flashez ce QR Code, ou bien connectez-vous en ligne sur [angersloiremetropole.fr](http://angersloiremetropole.fr). Pour les foyers n'ayant pas d'accès à internet, vous pouvez remplir le formulaire papier disponible en mairie et en déchèterie.

Toute démarche lancée avant le 30 novembre 2022 vous permettra de recevoir votre badge par courrier avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un badge unique sera remis par foyer.

**Attention : les encombrants déposés sur les plateformes empêchent la collecte des déchets et exposent les conteneurs à la saturation.**

Pour les habitants de Mûrs-Erigné et du sud des Ponts-de-Cé ayant un badge d'accès à la déchèterie de la Claire Brunette, à Juigné-sur-Loire, le service est maintenu à l'identique.

### Les petits gestes à appliquer au quotidien :

- ▶ **Chaque déchet à sa poubelle :** aucun jet de déchets, papiers ou objets quelconques par la fenêtre n'est autorisé,
- ▶ **Respect des parties communes :** ne rien déposer dans ces zones et toujours laisser libres d'accès les escaliers, dégagements et couloirs,
- ▶ **La rue n'est pas une déchèterie :** aucun dépôt d'encombrant à l'extérieur de mon logement.

### AGENCE DES DEUX RIVES

Centre-ville, Doutré,  
Hauts de Saint-Aubin  
31, bd G. Clémenceau  
Tél. 02 41 23 57 57



9h > 12h30  
13h30 > 18h



## Réaménagement des espaces verts du site La Bruyère, un projet participatif avec les habitants

Les espaces verts de la résidence La Bruyère, dans le quartier Doutré, seront repensés par notre équipe de jardiniers. Pour construire ce projet d'aménagement, nous avons donné rendez-vous aux habitants de la résidence le mercredi 26 octobre après-midi, au pied de l'immeuble, pour échanger.

Cette rencontre a été l'occasion de planter un figuier. Les fruits pourront être cueillis à maturité par les habitants, dès l'année prochaine. Cette animation visait aussi à récolter les avis et les souhaits des habitants sur l'amélioration de leur espace de vie.

La présentation de ce futur projet a rassemblé une douzaine de personnes. Les différentes propositions qui ont été formulées viendront enrichir la réflexion.

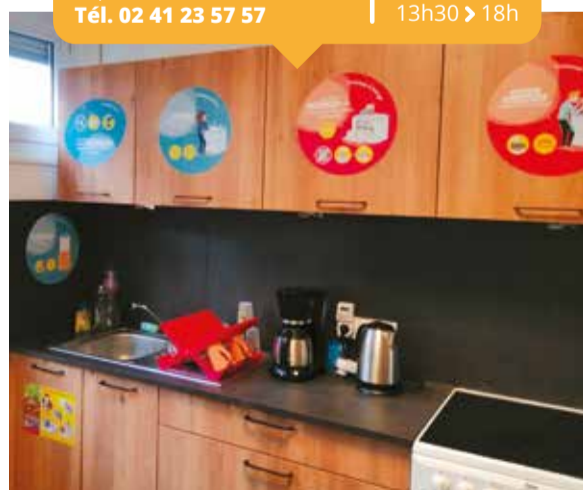
### AGENCE DES DEUX CROIX

Monplaisir, Grand-Pigeon,  
Jeanne-d'Arc

12, bd des Deux-Croix  
Tél. 02 41 23 57 57



9h > 12h30  
13h30 > 18h



Pour plus d'informations, contactez la Régie de Quartiers :  
Tél. : 02 41 34 29 15  
Mail : [contact@regiedequartiers-angers.fr](mailto:contact@regiedequartiers-angers.fr)



## Un appartement éco-conso ouvre ses portes au public dans le quartier du Grand-Pigeon

Angers Loire habitat a mis à disposition de la Régie de Quartiers un appartement pour organiser des animations sur les éco-énergies. Il est situé à l'antenne du Grand-Pigeon de la Régie de Quartiers, au 12 rue Coëffard à Angers. Ce nouvel espace, entièrement dédié aux habitants du quartier, a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique en sensibilisant la population aux éco-consommations.

L'inauguration de ce nouveau logement aura lieu le jeudi 24 novembre 2022, journée nationale de la lutte contre la précarité énergétique. Cette journée sera animée par la Régie de Quartiers et d'autres partenaires avec des ateliers et des stands ludiques à l'école Fratellini, de 10h à 12h30. Suivra ensuite un repas partagé à l'école, de 12h30 à 14h. En début d'après-midi, des visites commentées seront organisées par petits groupes, afin de présenter le logement à tous les habitants. La journée se terminera par la signature du partenariat entre Angers Loire habitat et la Régie de Quartiers, pour une durée d'un an, et permettra d'accueillir les différents partenaires du projet.

À partir du 29 novembre, les familles seront accueillies lors des permanences des mardi et jeudi par une équipe de 5 éco-médiateurs. Les habitants pourront aussi prendre rendez-vous en dehors de ces journées. Les mercredis après-midi et samedis matins des ateliers ludiques et de sensibilisation seront organisés.

Par ailleurs, la Régie de Quartiers proposera des animations en pied d'immeubles, auprès des quatre agences Angers Loire habitat, autour de 3 principaux axes : la sensibilisation aux écocgestes, aux services publics numériques, au respect de l'environnement et du cadre de vie.